

Le Comité régional,

Ayant réexaminé l'objectif et la procédure des Discussions techniques du Comité régional;

Rappelant la résolution WPR/RC3.R14, qui décidait que les Discussions techniques devraient figurer à l'ordre du jour des sessions futures du Comité régional;

Estimant qu'à l'avenir les Discussions techniques pourront être davantage orientées vers l'intérêt particulier des pays Membres de la Région,

1. DECIDE que les Discussions techniques seront désormais remplacées par des Exposés techniques, dont les caractéristiques seront les suivantes :

a) l'exposé traitera d'un sujet spécial, ou d'un problème sanitaire particulier et/ou des façons d'aborder tel ou tel problème de santé, et son thème sera choisi un an à l'avance par le Comité régional;

b) le thème sera présenté par un ou deux experts reconnus, qui devraient, de préférence, être au courant des conditions existant dans la Région du Pacifique occidental;

c) un Exposé technique sera prévu pour chaque session du Comité régional;

2. PRIE le Directeur régional :

a) de choisir les experts en consultation avec le Président du Comité régional;

b) de prendre les dispositions budgétaires nécessaires, le cas échéant;

c) d'organiser le premier Exposé technique en 1975, à la vingt-sixième session du Comité régional.